

TD 2 : LE DILEMME EFFICACITE-EQUITE

On se restreint ici à une certaine conception de la justice sociale fondée sur l'idée d'égalité /d'équité.

Texte 6 : De manière simplifiée, on peut distinguer deux types d'approches : égalité ex-ante (égalité des chances) et ex-post (égalité des résultats). Seule la première conception est compatible avec notre objectif d'efficacité (en général, ex post => incompatible).

Texte 7 : Il est nécessaire d'approfondir la notion d'équité en la confrontant au concept de responsabilité, qui peut être envisagé de différentes manières : approches de Rawls et de Sen.

Question 2.1.

Soit deux façons de diviser un gâteau entre deux personnes. La méthode 1 consiste à jeter une petite partie du gâteau mais à donner deux parts égales. La seconde méthode conduit à donner 75% du gâteau à la première personne et 25% à la seconde. Quelle méthode préférez-vous et pourquoi ?

Il nous est demandé ici de faire un choix entre équité et efficacité.

La méthode 1 permet une distribution équitable mais inefficace puisqu'une partie du gâteau est jetée.

La méthode 2 permet une distribution efficace mais inéquitable : toute répartition distribuant l'intégralité du gâteau est Pareto-efficace (il n'est pas possible de donner un morceau de gâteau supplémentaire à l'une des personnes sans en retirer à l'autre).

Que préférez-vous ? Pour le savoir il faut pouvoir comparer les 2 situations. Ce qui n'est pas donné dans l'énoncé et qui sert de critère de comparaison entre les 2 situations est la quantité jetée dans le cas 1.

À moins que le décideur soit totalement averse à l'inefficacité ou à l'inéquité, il existe une quantité de gâteau étant jeté qui rend le décideur indifférent entre les deux méthodes et révèle ainsi sa préférence pour l'équité (ou l'efficacité).

Le décideur, et plus généralement la société fait souvent face à un arbitrage (trade-off) entre efficacité et équité : généralement, les 2 questions ne sont pas indépendantes car plus d'égalité a tendance à se traduire par une perte d'efficacité

Exemple : Si on veut faire plus de redistribution et qu'on taxe plus les riches, cela génère des incitations qui vont diminuer l'efficacité : les riches travaillent moins durement puisqu'ils retirent moins de leur travail et les pauvres aussi puisqu'on leur donne plus facilement.

Question 2.2.

Après paiement de tous les coûts, le capitaine d'un bateau de pêche distribue les bénéfices au propriétaire et à l'équipage. Le propriétaire reçoit 50%, le capitaine 30% et les 20% restant sont distribués aux membres de l'équipage selon leur grade. Cette distribution est-elle Pareto-efficace ? Est-elle juste ?

La distribution est Pareto-efficace car il n'est pas possible de donner à l'un sans retirer à l'autre : l'intégralité du revenu est distribué => pas de gaspillage.

Est-elle juste ? Cette question est plus complexe et renvoie à la conception de la justice de chacun et notamment aux questionnements soulevés dans le débat sur « égalité des chances / égalité des situations ou des résultats ».

Soit nous insistons sur le désir d'égalité des résultats soit sur la prise de responsabilité des agents, ce qui implique de privilégier l'égalité des ressources. Toute la question est de connaître l'origine de la différenciation des positions :

- Si l'attribution des talents est due au hasard alors ce type de distribution inégalitaire semble injustifié.
- Si les différences de fonctions sont dues à des différences d'effort, d'investissement alors la distribution semble justifiée. Il faudrait analyser au cas par cas, comment chaque personne a atteint la place qu'il occupe au sein du bateau.

On voit bien que la démarche n'est pas réalisable à grande échelle et que même à petite échelle, elle est un peu vaine car éminemment subjective.

Le seul élément de réponse un peu objectif est celui de l'âge : plus vous êtes âgé, plus il est accepté que vous soyez payé plus du fait des efforts et de l'expérience accumulée => on n'a pas affaire à un problème statique mais un problème dynamique.